

## Retirer droit du pere

Par **Laet35**, le **02/12/2019** à **03:13**

Bonsoir, mes enfants qui sont placés par ASE. Le père de mes enfants a un souci d'alcool depuis pas mal d'années et a loupé 4 rendez-vous médiatisés avec nos enfants et actuellement il l'a une nouvelle conjointe qui a aussi un souci d'alcool elle a été faite retirer la garde de ses 5 enfants son ex mari a eu la garde exclusive des 2 derniers car c'est 3 grandes font majeurs et vivent leur vie et refuse de voir leur mère elle manipule mon ex conjoint de couper tout contact avec moi et mes enfants. Comment puis-je protéger mes enfants de ces personnes nocives pour leur sécurité et leur santé et puis-je retirer le droit parental du père vu qu'il assume rien et ne verse aucune pension depuis notre séparation février 2019 il me doit 1800€ depuis février je pense que c'est sa nouvelle qui l'a empêché de me donner car elle veut xxxxxxxxxxxx censuré

Par **youris**, le **02/12/2019** à **09:53**

bonjour,

vous pouvez demander à un juge de retirer l'autorité parentale au père de vos enfants pour désintérêt.

il existe des procédures pour obtenir le paiement de la pension alimentaire.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1249>

salutations